

ANNEXES

- Annexe 1 : Des compléments théoriques sur l'*approche historique* de définition de la *dépendance économique* (pp.385-399).
- Annexe 2 : – Document de base utilisé au Bénin, lors de nos enquêtes sur le "bilan" des nationalisations bancaires (pp.401-404).
– Liste (partielle) des personnes interrogées (p.405).
- Annexe 3 : Tableaux statistiques annexes (pp. 407-408).
- Annexe 4 : Réflexions sur des perspectives de mutations monétaires, liées au projet de monnaie européenne, et intéressant : Le Bénin, les pays africains de la Zone franc, puis les pays de la *Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest* (pp.409-421).

Annexe I

Des compléments théoriques sur l'*approche historique* de définition de la *dépendance économique*

Notre attention s'oriente ainsi vers deux écoles de pensée : l'école "*traditionnelle*" ou "*orthodoxe*", d'une part, l'école "*radicale*" ou "*progressiste*", d'autre part.

1) L'école traditionnelle (ou orthodoxe) et ses conceptions au sujet de la notion de dépendance économique.

Nous pouvons classer les auteurs de cette école en deux courants de pensée :

A) Les auteurs du "*courant classique*".

Comme nous le notons dans l'introduction générale de la thèse l'intérêt porté au phénomène de la dépendance est surtout né à la faveur de la Grande Dépression des années 1920-1930 (1).

La théorie économique néo-classique, par exemple, avait généralement défendu l'idée d'une grande harmonie entre les différentes composantes "géo-stratégiques" de l'économie mondiale. Le commerce international était simplement appréhendé comme le catalyseur de l'interdépendance économique entre les nations. Ses effets les plus évidents seraient :

- une juste répartition des bénéfices liés aux échanges ;
- une extension de la croissance et du développement à toutes les nations intégrées au système économique mondial. Cela, quelles que soient la taille et la structure productive des nations prenant part au commerce.

Cette conception du commerce international s'inscrivait, dans la même lignée que celle qu'avaient précédemment défendue les deux plus grands auteurs de l'analyse "*classique*" des échanges internationaux. Nous voulons nommer : Adam Smith et David Ricardo.

Dans son ouvrage intitulé "*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*" (1776) A. Smith développa la thèse selon laquelle l'efficacité naît de la division des tâches et de l'interdépendance entre les individus d'une société. Il étendit cette thèse à l'échelle internationale afin de montrer les vertus d'un commerce libre d'entraves, et contredire par là-même les thèses mercantilistes alors dominantes. Celles-ci, en effet, présentaient le commerce

(1) Cf. O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op. cit.*, p. 32.

entre les nations comme "un jeu à somme nulle", dans lequel un pays ne gagnait que si l'autre perdait (1).

A la suite d'Adam Smith, David Ricardo (1772-1823) fit un plaidoyer décisif en faveur du libre-échange. La loi de l'avantage comparatif qu'il développa entre 1808 et 1817 constitua, en effet, le "pivot" à partir duquel la plupart des formulations théoriques ultérieures ont été réalisées (2).

Le théorème normatif du commerce international élaboré par D. Ricardo s'articulait déjà autour des trois propositions fondamentales suivantes (3) :

1 - Le commerce international ne peut qu'être bénéfique pour chaque participant.

2 - La spécialisation selon les coûts comparatifs améliore le bien-être au niveau mondial.

3 - Cette amélioration est la plus grande qui puisse être obtenue, compte-tenu de la division du monde en nations.

Cette conception traditionnelle de l'harmonie internationale fut donc remise en cause à la suite de la crise de 1929. Pendant que la théorie keynésienne s'attaquait à la conception néo-classique de l'accumulation, "l'école traditionnelle de la dépendance" s'employa à critiquer la logique de la division internationale du travail fondée sur la loi de l'avantage comparatif.

A cette époque là, les pays d'Afrique noire n'étaient que des colonies vivant dans l'ombre des métropoles européennes. Ces pays africains ne rentraient donc pas encore véritablement dans le champ d'investigation des théoriciens de la dépendance. Ce furent plutôt les pays d'Amérique Latine (principalement), ainsi que l'Inde, qui constituèrent l'essentiel de ce terrain d'investigation.

Le premier courant de l'école traditionnelle de la dépendance a connu deux leaders : R. Prebisch et W.A. Lewis (4).

(1) Pour des détails, Cf. par exemple :

- R. SANDRETTO, *Le commerce international*, Paris : Armand Colin, 1989, p. 50.

- P.H. LINDERT et C.P. KINDLEBERGER, *Economie internationale*, Paris : Economica, 1982, pp. 17-19.

- Y. BERTHELOT, "Commerce et développement", *Problèmes économiques* (2.158), 17 janvier 1990, p. 3.

(2) Cf. R. SANDRETTO, *op. cit.*, p. 52.

(3) *Ibid.*, p. 65.

(4) De ces deux auteurs, voir notamment :

- R. PREBISCH, *The Economics of Development of Latin America and its Problems*, New York : U.N. Department of Social and Economic Affairs, 1960.

- W.A. LEWIS

• "Economic Development with Unlimited Supplies of Labour", *The Manchester School* (22), mai 1954, pp. 139-191.

R. Prebisch s'est particulièrement employé à faire admettre ce qu'il concevait comme une non-pertinence de l'espoir continu que caressaient les pays d'Amérique Latine, de parvenir à stimuler la croissance et le développement grâce à l'exportation de matières premières.

En ravivant au début des années 50 le débat –déjà engagé– sur la *détérioration des termes de l'échange*, l'auteur (en même temps que H.W. Singer (1)) a, par ailleurs, formulé une thèse assez novatrice pour son contexte historique. Il s'agit de la thèse selon laquelle les structures du marché international, ainsi que les rapports de forces économiques sont tels que les gains de productivité obtenus dans la production des matières premières ne profitent pas beaucoup aux producteurs, mais sont transférés par des baisses de prix aux consommateurs, donc principalement aux pays industrialisés (2). Selon ce même auteur, ce serait pourtant l'inverse qui se produirait pour les produits manufacturés...(3)

Parallèlement, R. Prebisch s'est fait l'avocat d'une politique générale d'industrialisation. Car, l'industrialisation, à ses yeux, représentait une alternative beaucoup plus sûre pour promouvoir le développement (4).

A l'instar de l'auteur précédent, W.A. Lewis défendit l'idée que le renforcement d'un système économique national, basé sur la production et l'exportation de biens primaires, maintenait étroitement les pays d'Amérique Latine et du Caraïbe dans une situation de dépendance économique. Son originalité fut de s'intéresser surtout aux conditions dans lesquelles le système

• "The Industrialization of the British West Indies", *Caribbean Economic Review*, mai 1950.

(1) Cf. :

- R. SANDRETTO, *op.cit.*, pp.129-131 ; ainsi que :

- P. -N. GIRAUD, *L'économie mondiale des matières premières*, Paris : La Découverte, 1989, p.78.

(2) Cf. P. - N. GIRAUD, *loc.cit.*

(3) Pour des détails, cf.

- R. SANDRETTO, *loc.cit.*, de même que :

- P. -N. GIRAUD, *loc.cit.*

Ce deuxième auteur, tout en soulignant la difficulté qu'il y a, selon lui, à trancher le débat sur la dégradation des termes de l'échange, cite une étude récente de deux experts de la Banque mondiale ; étude qui tend à confirmer, partiellement, la thèse qu'avait défendue R. Prebisch.

Au sujet de cette dernière étude, voir :

GRILLI et YANG, "Primary Commodity Prices, Manufactured Good Prices and the Term of Trade of Developing Countries : What the Long Run Shows", *The World Bank Economic Review*, vol. 2 (1), janvier 1988.

(4) Il a, par exemple, écrit ceci :

"In Latin America, reality is undermining the outdated scheme of the international division of labour which achieved great importance in the 19th century and as a theoretical concept, continued to exert considerable influence until very recently. Under that scheme, the specific task that fell to Latin America as part of the periphery of the world economic system was that of producing food and raw materials for the great industrial centres".

Cf. R. PREBISCH, *op. cit.*, p. 1.

traditionnel de division internationale du travail suscitait le plein emploi, ou au contraire du chômage, dans les pays considérés comme dépendants. Ce fut donc assez naturellement que ce deuxième auteur en vint à se faire un grand défenseur des formes d'industrialisation axées sur une utilisation intensive de main d'oeuvre (Cf. notamment son célèbre modèle du développement économique en termes "d'offre de main d'oeuvre illimitée" (1)).

On pourrait retenir, en substance, que le premier courant de pensée représenté par R. Prebisch et W.A. Lewis définissait la dépendance économique en termes de dépendance inopportune des pays sous-développés vis-à-vis d'exportations de produits primaires. Ainsi, pour les économistes relevant de ce courant, la voie la plus propice pour sortir de la dépendance est celle qui conduit à une industrialisation de la nation. Le modèle d'industrialisation le plus souvent préconisé est celui qui se baserait sur l'usage intensif du facteur travail. C'est cette approche théorique des années 50 qui suscita – en Amérique Latine notamment – un certain engouement pour l'adoption de modèles de substitution d'importations.

Dans la plupart des pays latino américains qui ont essayé ces modèles, on a en fait assisté à une sensible uniformisation des tissus industriels nationaux (2). Presque partout, en effet, ce sont d'abord des industries de biens de consommation courante que l'on a vues s'établir. Tel a été notamment le cas des industries alimentaires, des industries textiles, de celles du cuir, de meubles, etc.

La véritable désillusion résulta en fait du constat selon lequel ni la dépendance externe, ni la dépendance des différents pays, vis-à-vis des exportations de produits de base, n'ont pu être atténuées par les modèles d'industrialisation adoptés. Au contraire, même les industries mises en place ont souvent fini par péricliter. Les échecs tenaient au fait que les tentatives d'industrialisation s'étaient traduites par un accroissement sensible des demandes d'importations, alors que les exportations traditionnelles –sources de devises– accusaient une baisse de plus en plus prononcée.

C'est donc presque inévitablement que ces premiers essais d'industrialisation ont été suivis de nouvelles incitations gouvernementales en faveur d'une augmentation des exportations de matières premières. Entre-temps, les contraintes financières ressenties ont été si fortes qu'elles ont considérablement gêné la croissance dans d'autres secteurs économiques ; diverses branches d'activités n'avaient pu, en effet, bénéficier de facteurs de production suffisants.

(1) Le mot "illimité" étant entendu en relation avec la demande, et non en soi.

Pour des détails, voir :

- W.A. LEWIS, "Economic Development ...", *loc. cit.*

- J.F. BARE, "La notion de développement comme catégorie d'un système sémantique", in : C. COQUERY-VIDROVITCH, D. HÉMERY et J. PIEL (eds.) *Pour une histoire du développement. Etats, sociétés, développement*, Paris : L'Harmattan, 1988, pp. 267-268.

(2) Cf. O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op. cit.*, p. 33.

D'autres variantes des nouvelles incitations gouvernementales ont eu pour objectif de favoriser la transformation locale de certaines matières premières précédemment exportées en l'état. Leurs résultats n'ont pas été plus encourageants. Ces nouvelles orientations ont même donné à penser que la dépendance économique s'aggravait. Cela, d'une part parce qu'elles ont entraîné un accroissement des importations de matériels industriels ; et d'autre part parce qu'il devenait crucial de rechercher de nouveaux débouchés extérieurs pour les matières premières transformées localement.

Manifestement donc, la première forme de définition de la dépendance exposée ci-dessus avait du mal à bien inspirer les décideurs de politiques économiques concrètes.

B) Les structuralistes.

La recherche d'une nouvelle forme de définition du phénomène a trouvé une certaine issue du côté de "*l'école structuraliste*". Précisons, d'entrée de jeu, que dans le cadre de la théorie de la dépendance, cette école structuraliste est aussi considérée comme une variante de l'école traditionnelle.

L'idée centrale des économistes de ce deuxième courant peut être résumée comme suit : une industrialisation indépendante ne peut efficacement être mise en oeuvre que dans le cadre de vastes pays.

Cette thèse paraissait d'ailleurs trouver une validation empirique dans le fait que les stratégies d'industrialisation par substitution d'importations avaient plus rapidement et plus facilement pu être mises en oeuvre dans le cadre des grands pays d'Amérique Latine ; au Brésil et en Argentine, notamment.

Plus fermement donc que les économistes du courant "classique" présenté précédemment, les structuralistes ont défendu l'idée selon laquelle l'industrialisation, ainsi que la spécialisation des pays sous-développés sont sensiblement limitées par la taille des marchés nationaux. Ils en ont inféré l'idée selon laquelle la dépendance économique continue est surtout due à la taille ainsi qu'à la structure des économies concernées par le phénomène.

Les structuralistes précisent, entre autres, que les limites économiques imposées par la taille des marchés nationaux ne peuvent être valablement repoussées grâce à un accroissement des aides ou accords commerciaux de faveur susceptibles d'être obtenus des pays industrialisés. Selon eux, l'effet prévisible de telles mesures de faveur – ainsi que de mesures protectionnistes – serait surtout d'engendrer des coûts de production industriels trop élevés, et donc non compétitifs sur le marché international. En somme, les structuralistes prédisent que les pays de petite taille, qui se contenteraient de créer de petites industries, en les protégeant de la concurrence internationale, par des mesures protectionnistes,

ne feraient que susciter une autre forme de dépendance : celle qu'ils désignent du nom de *dépendance fonctionnelle* ("*functionnal dependence*") (1).

Comme il est aisé de le déduire des considérations qui précèdent, les structuralistes concluent clairement que la voie la plus propice pour rompre avec la dépendance est celle qui passe par l'intégration régionale.

On peut noter, au passage, que c'est ce courant de pensée-là qui a surtout inspiré les premiers projets d'intégration régionale en Amérique Latine. L'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE) en a d'ailleurs été le premier exemple concret.

Nous tirerons une conclusion globale sur les propositions avancées par l'un ou l'autre des deux courants de l'école traditionnelle de la dépendance en insistant sur les deux points suivants :

1 - Comme proposition maîtresse, il y a l'idée que la combinaison des facteurs structurels internes - c'est-à-dire propres à chaque pays - détermine le type, ainsi que le degré de dépendance économique.

2 - C'est selon cette conception que les économistes de l'école traditionnelle soutiennent que pour éliminer - ou tout au moins atténuer - la dépendance économique, il serait fondamental d'engager des transformations au sein des structures économiques internes à chaque pays ou région.

De l'avis des observateurs critiques, deux reproches principaux sont à faire à l'encontre des idées défendues par les économistes de cette école (2) :

1 - Les représentants de l'"école traditionnelle" auraient trop rarement insisté sur l'idée selon laquelle "*la dépendance économique est avant tout une situation générée et déterminée de l'extérieur*" (3).

(1) Abondant dans ce sens, W.G. Demas notait, par exemple ce qui suit :

"The question of economic dependence is not all unrelated to that of size of countries. In its attempt to overcome dependence by increasing and diversifying production and reducing its reliance of foreign suppliers for the bulk of the goods and services which it requires, a small country suffers from the basic constraints of a narrow range of natural resources and inadequate size stemming from small population ... It is partially in this context that economic integration becomes important."

W.G. DEMAS, *Essays on Caribbean Integration and Development*, Jamaica : Institute of Social and Economic Research, University of the West Indies, 1976 ;

citation reprise de :

O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op. cit.*, p. 34.

(2) Cf. O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op. cit.*, p. 34.

(3) *Ibid.*

2 – Un deuxième reproche est lié au fait que les politiques économiques concrètes, qui ont été mises en oeuvre conformément aux idées défendues par ladite école, ont généralement abouti à aggraver les situations de dépendance initiales.

Le manque de succès des prescriptions faites par cette première grande école a favorisé l'émergence d'une deuxième école de pensée : celle connue sous le nom d'"école progressiste ou radicale". Ce sont les caractéristiques retenues par celle-ci, pour définir la dépendance économique, que nous voudrions maintenant rappeler.

2) La caractérisation du phénomène de dépendance par l'école "progressiste" ou "radicale".

Les économistes qui relèvent de cette deuxième école se singularisent par une analyse du phénomène de la dépendance fondée sur une approche historique et dialectique. La dépendance économique est ainsi étudiée suivant une perspective de relations économiques externes. Elle est définie comme le produit de relations historiques qui – à un moment ou à un autre – ont été développées entre deux entités socio-économiques ; l'une devenant, par la suite, une nation dépendante, et l'autre une nation dominante.

Selon l'école progressiste, le principal agent qui favorise l'apparition et le renforcement des relations de domination/dépendance est le capitalisme. A.G. Frank, l'un des auteurs les plus connus de cette école écrivait par exemple ceci (1) :

"La recherche historique démontre que le sous-développement contemporain est, pour une large part, le produit historique de relations passées – et parfois actuelles –, développées sur le plan économique, ainsi que dans d'autres domaines, entre des pays satellites (dépendants) et des pays nouvellement développés (les métropoles dominantes). Par ailleurs, ces relations déterminent (encore de nos jours) une part essentielle de la structure et du développement du système capitaliste, déployé de manière globale, à l'échelle mondiale" (2).

Ouvrons ici une parenthèse, afin de souligner que depuis une vingtaine d'années, au moins, certaines idées soutenues par l'école progressiste suscitent un

(1) *"Historical research demonstrates that contemporary underdevelopment is in large part the historical product of past and continuing economic and other relations between the satellite (dependent) and the new developed (metropolitan dominant) countries. Furthermore, these relations are an essential part of the structure and development of the capitalist system on a world scale as a whole."*

A.G. FRANK, "The Development of Underdevelopment", in : Rhodes (ed.) *Imperialism and Underdevelopment : A Reader*, Monthly Review Press, New York, 1970, p. 55.

(2) *Ibid.*

certain intérêt chez nombre d'économistes africains. En Afrique précisément, et au plan académique, Samir Amin et Walter Rodney sont, entre autres, considérés comme des pionniers dans la vulgarisation du thème de la dépendance. Cela, surtout du point de vue de l'approche progressiste (1).

Les économistes que l'on pourrait ranger dans le camp de l'école progressiste n'ont pas toujours des points de vue identiques au sujet des différents aspects du phénomène de dépendance. La plupart d'entre eux semblent, néanmoins d'accord sur les trois propositions suivantes (2):

1 – Le phénomène de dépendance économique est un résultat de l'expansion du capitalisme à l'échelle mondiale.

2 – La dépendance engendre une situation d'exploitation économique et de transferts de revenus : des transferts nets de revenus (ou de capitaux), des pays dépendants vers les nations dominantes.

3 – La dépendance économique conduit au sous-développement.

Suivant la logique défendue par l'école progressiste, un pays X est dépendant d'un pays Y (lequel serait dominant par rapport à X), si des conditions, décisions ou politiques économiques importantes, en vigueur dans le pays X, peuvent couramment être influencées par des décisions ou mesures économiques prises dans le pays Y. Pour que la relation de dépendance/domination soit effectivement caractérisée, il faudrait que l'inverse de la situation précédente ne soit pas vérifié. En d'autres termes, il faudrait que l'on soit dans une situation telle que les activités et mesures économiques en vigueur dans le pays Y ne puissent pas être (couramment) affectées par des décisions qui seraient prises dans le pays X (3).

A partir de ce schéma explicatif, on déduit une définition des notions d'interdépendance économique et d'autarcie :

– Une situation d'interdépendance est celle dans laquelle les décisions et mesures de politique économique prises dans l'un quelconque des deux pays

(1) Cf. V.C. UCHENDU, "Dependency and the Development ...", *op. cit.*, p. 9.

- De Samir AMIN, on pourrait citer entre autres ouvrages :

• *L'accumulation à l'échelle mondiale - Critique de la théorie du sous-développement*, Paris : Anthropos, 1970 ;

• *Impérialisme et sous-développement en Afrique*, Paris : Anthropos, 1988, 585 p.

• *La déconnexion : pour sortir du système mondial*, Paris : La découverte, 1986, 333 p.

• *La faillite du développement en Afrique et dans le Tiers-Monde*, Paris : L'Harmattan, 1989, 383 p.

- De Walter Rodney, on retiendra surtout :

How Europe underdeveloped Africa, Dar-es- Salaam : Tanzania Publishing House, 1972.

(2) Cf. O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op. cit.*, p. 35.

(3) *Ibid.*

considérés sont susceptibles d'influencer des conditions économiques prévalant dans l'autre pays.

– Enfin, il y a autarcie, lorsque les décisions du pays Y n'affectent nullement le pays X et que, réciproquement, les mesures engagées par le pays X n'influencent par la situation du pays Y (1).

Dans la manifestation d'ensemble du phénomène de dépendance économique, l'école progressiste reconnaît plusieurs formes de dépendance, d'acuités variables selon les pays. Evoquons ici la dépendance commerciale, la dépendance technologique et la dépendance résultant d'une domination des intérêts étrangers dans l'exploitation des ressources économiques nationales.

1 – La dépendance commerciale : Dans ce contexte, les transformations économiques observables au sein de l'économie dépendante sont fondamentalement déterminées par des changements intervenant dans le domaine des importations ou dans celui des exportations. La plupart des biens manufacturés mis à la disposition des populations sont sensés provenir des importations (2). Ce sont également les flux provenant de l'extérieur qui assurent la disponibilité des capitaux ; et il en est d'ailleurs de même pour les biens intermédiaires susceptibles de soutenir une industrialisation locale limitée. Des propositions qui précèdent, on déduit que le volume des ressources productives utilisées dans l'industrie est surtout déterminé par des facteurs externes (c'est-à-dire étrangers au pays considéré).

La cohésion sociale, ainsi que la stabilité politique sont, par ailleurs, considérées comme des données sensiblement influençables par le taux de l'inflation importée.

Le niveau des exportations apparaît, pour sa part, comme un facteur décisif : grâce aux gains en devises qu'il permet, il détermine tout à la fois la capacité nationale d'importation de capital et la capacité d'importation de biens de consommation. Ainsi, dans les cas réels – plutôt courants –, où les termes d'échange ne peuvent être préservés – ou améliorés – par le pays dépendant, l'activité d'exportation peut engendrer des manques à gagner, et contrarier ainsi certains projets de développement du pays dépendant. Tout cela va sans dire que le manque de diversification des produits exportés, tout comme une insuffisante diversification des débouchés extérieurs, constituent aussi de graves inconvénients.

Un certain nombre de ces propositions font (naturellement) l'objet de critiques (3). Il ne semble tout de même pas absurde de considérer – comme le fait

(1) *Ibid.*

(2) Ces biens peuvent se présenter, tant sous la forme de produits finis, que sous celle de produits semi-ouvrés dont la finition réalisée localement permet d'éluder les barrières douanières.

(3) Cf. O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *loc. cit.*

l'école progressiste – que la capacité d'exportation d'un pays a une incidence directe sur le revenu national, ainsi que sur le niveau de vie local. Dans les pays sous-développés, cette relation paraît d'autant plus pertinente que de larges fractions des populations (les populations rurales surtout) voient leurs revenus dépendre des conditions d'exportation des produits primaires.

2 – La dépendance technologique : De ce point de vue, il est considéré que l'évolution technologique locale est conditionnée par les possibilités d'importations –ou de transferts– de technologies. Cette situation inclut notamment les éléments suivants :

- Les fonctions techniques de production mises en oeuvre dans les industries locales résultent principalement de facteurs externes. De même, les changements de technologie se retrouvent-ils conditionnés par des politiques étrangères en matière de cession de brevets, de licence, de recherche, etc.

- De par l'influence qu'ils exercent sur les fonctions de production, les facteurs externes conditionnent aussi la répartition du Revenu national (entre les facteurs travail et capital, par exemple).

- Au bout du compte, les tenants de l'école progressiste arrivent à l'idée que l'économie technologiquement dépendante est souvent contrainte d'adopter des combinaisons techniques qui ne sont généralement pas celles qu'elle aurait mises en oeuvre si des possibilités de choix avaient réellement existé.

3 – La domination des intérêts étrangers dans l'exploitation des ressources nationales :

Ceci constitue donc une troisième composante de la dépendance économique, selon l'école progressiste.

Cette composante s'explique par le fait que dans maints pays dépendants, une part substantielle des entreprises et autres unités de production (ou de services) est directement contrôlée par des intérêts étrangers. Entre autres implications trouvées au phénomène, il est admis que les dividendes distribués, les combinaisons techniques de production, la croissance, les politiques de l'emploi ... sont, en réalité, fortement déterminés par l'extérieur. Il en serait d'ailleurs de même pour le choix des types et qualités de la plupart des produits fabriqués localement.

Naturellement, ces différentes situations sont sensées influencer directement sur les perspectives économiques de long terme. Associées aux possibilités de rapatriement des profits générés par les investissements, elles font aussi de maints pays sous-développés des exportateurs nets de capitaux.

Un dernier point mérite d'être évoqué avant que nous ne terminions avec cette troisième composante : la domination des intérêts étrangers est sensée déboucher sur une domination sociale interne. La société dépendante est perçue comme une communauté constituée de deux principaux groupes sociaux : celui des dominés (paysans, ouvriers, petits revendeurs des rues ...), puis celui des élites indigènes dont les intérêts seraient souvent liés aux intérêts étrangers (1) et (2).

Ainsi pourrait-on résumer quelques unes des principales caractéristiques de la dépendance, telles que les appréhendent les économistes de l'école progressiste. Certains inconvénients de ces caractéristiques ont été déjà évoqués. On pourrait en dégager d'autres à travers les considérations suivantes :

- les pouvoirs publics d'un pays dépendant seraient, en réalité, incapables de prévoir, de gérer et d'orienter l'activité économique suivant un itinéraire spontanément choisi. Les mesures que ces autorités pourraient envisager de mettre en oeuvre, à travers une manipulation de variables économiques telles que les salaires, la politique budgétaire, le taux d'intérêt etc..., ne sauraient produire suffisamment les résultats mérités. L'explication de ces contre-performances tiendrait au fait que la plupart des variables économiques du pays dépendant ne sont pas suffisamment reliées les unes aux autres. (cette situation, elle-même, s'expliquant par la détermination externe des principales variables).

- le développement économique du pays dépendant est, en définitive, perçu comme un phénomène aléatoire ("*a chance happening*")⁽³⁾ ; lui aussi est sensé dépendre de facteurs externes.

(1) Ce dernier aspect abordé est également important. L'on pourra s'en faire une idée plus large en se référant notamment à :

- A.C. PEIXOTO, "La théorie de la dépendance. Bilan critique" *Revue française de sciences politiques* (4-5), août - octobre 1977, p. 623.

- O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op. cit.*, p. 37.

(2) Il conviendrait de relever, par ailleurs, que les facteurs économiques et politiques ne sont pas les seuls qui aient été pris en considération dans la caractérisation de la dépendance économique. Certains auteurs insistent ainsi sur l'idéologie (en tant que "système d'idées"), de même que sur l'éducation culturelle (dont les bases seraient souvent conçues en conformité avec les valeurs occidentales).

Pour des renseignements plus détaillés, cf. par exemple :

- S. KODJO, "Educational Strategy for Cultural Independence in West Africa", in : V.C. UCHENDU, *Dependency and Underdevelopment ...*, *op. cit.*, pp. 67-77.

- U. NWALA, "Ideological Dependency and the Problem of Autonomy in Nigeria", in : V.C. UCHENDU, *op. cit.*, pp. 59-66.

(3) O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op.cit.*, p.36

Dans ces conditions, le souhait des pouvoirs publics de remédier à la pauvreté populaire, d'enrayer les disparités économiques régionales... ne saurait se réaliser. L'économie dépendante serait donc condamnée à la stagnation et au sous-développement, tant que seraient maintenues les relations externes "d'exploitation".

Prenons le risque de nous répéter, afin de récapituler en cinq propositions l'essentiel de la théorie de la dépendance formulée par l'école progressiste.

1 - Le sous-développement est le produit d'une situation de dépendance. Autrement dit, il résulte principalement d'un phénomène d'exploitation : l'exploitation des pays économiquement faibles par les pays développés.

2 - Le développement de certains pays et le sous-développement des autres sont dialectiquement liés. Dans cette théorie donc, le développement n'est pas appréhendé comme le passage d'une situation de sous-développement à celle d'un pays supposé développé. Ces deux situations sont considérées comme des étapes ou des faces d'un même processus. Elles exprimeraient ainsi des différences de fonction ou de position, dans la même structure internationale de production et de distribution des rôles.

3 - Le sous-développement n'est pas simplement le produit d'une histoire nationale ou régionale. Au contraire, il est le résultat de l'histoire mondiale de "l'impérialisme".

4 - Les prétendues "structures sociales archaïques" ou normes institutionnelles "traditionnelles" (des pays sous-développés) ne constituent pas de véritables facteurs pouvant justifier les situations actuelles de sous-développement.

5 - Il n'y a qu'une seule véritable solution au sous-développement : la rupture avec le marché mondial, "dominé par les pays capitalistes développés".

On pourrait, par ailleurs, apporter la précision suivante : si certains tenants de l'école progressiste ont reconnu qu'ils puisaient certaines de leurs convictions dans les théories de Marx, l'école progressiste ne se réduit pas à une école d'obédience marxiste (certains termes utilisés par des économistes de cette école, le concept d'impérialisme par exemple, peuvent le laisser supposer ⁽¹⁾). Il semble

(1) Cf. V.C. UCHENDU, op.cit., pp. 8-9.

- On pourrait d'ailleurs relever une certaine autonomie du sujet d'analyse (ou champ d'investigation) de la théorie de la dépendance, par rapport à celui du marxisme.

d'ailleurs que c'est la relative autonomie de pensée de l'école progressiste qui lui vaut des attaques croisées, émanant aussi bien de marxistes orthodoxes que de défenseurs du "libéralisme" (1).

Parallèlement à ces controverses à fond idéologique, des objections plus "évidentes" sont retenues à l'encontre de la théorie développée par l'école progressiste. Nous pouvons en évoquer trois, parmi les plus essentielles (2).

1 - L'objection la plus courante tient à l'idée que l'école progressiste aurait tendance à ramener les causes du sous-développement à une source unique, à savoir la domination des pays capitalistes avancés (3) et (4). En cela, même des

Certes, la théorie de l'impérialisme, élaborée dans le cadre de l'analyse marxiste, met un certain accent sur le mouvement de domination allant des pays capitalistes avancés (Grande Bretagne, France...) vers des zones précapitalistes. Dans cette théorie, néanmoins, l'économie des pays capitalistes représente l'essentiel du sujet d'analyse. Le mouvement des sociétés sensées subir l'impact de l'impérialisme est, de cette façon, laissé en dehors du champ d'investigation théorique : "[...] Conçu ainsi, l'impérialisme n'est qu'un principe actif et métaphysique qui trace les chemins de l'histoire sur la peau sensible mais passive des pays dépendants". (F.H. CARDOSO et E. FALETTI, *Dépendance et développement en Amérique Latine*, Paris : PUF, 1978, p.17).

C'est donc le mouvement que "subissent" les sociétés dominées qui constitue, au contraire, le centre d'intérêt de l'école progressiste de la dépendance.

Pour des détails, cf. A.C. PEIXOTO, *op.cit.*, pp.617-618.

(1) Cf. V.C. UCHENDU, *op.cit.*, pp.8-9.

(2) Pour des détails supplémentaires, cf., par exemple :

B. NEZEYS, *Commerce international, Croissance et Développement*, Paris : Economica, 1985, pp.14-21 et 238-259.

(3) B. NEZEYS (*op.cit.*, pp.16-17) note par exemple : "*En ramenant les causes du sous-développement à une cause unique, la domination du capitalisme, la théorie de la dépendance a un immense impact idéologique. Elle représente à l'heure actuelle le substitut idéal au schéma de la lutte des classes qui n'a pas donné dans les pays développés les résultats escomptés.*"

(4) Par rapport aux théories de la dépendance, d'une façon générale, G. Myrdal eut à déplorer "le peu de cas" qui serait habituellement fait au facteur climatique, dans l'explication des causes du sous-développement. Il remarqua ainsi que l'on pouvait "*parcourir des centaines d'ouvrages et d'articles sans pouvoir y découvrir la moindre référence au climat*" (G. MYRDAL, *Le défi du monde pauvre*, Paris : Gallimard, 1971, p.31).

Le même auteur fit également allusion aux problèmes liés à la corruption ; il nota alors : "[...] *quand, par exception, elle fait l'objet d'une remarque, c'est le plus souvent dans l'intention d'en minimiser le rôle et l'importance.*" (*Ibid.*)

Dans la même perspective, J.K. Galbraith fit référence aux inconvénients liés à la pression démographique (cf. source en *infra*, p.50). Il évoqua, aussi, un facteur psycho-sociologique : "*l'équilibre de la pauvreté*" ou l'accommodation au sous-développement". Il s'agirait, en somme, d'une attitude séculaire de résignation, individuelle et collective, face à la pauvreté (cf. B. NEZEYS, *op.cit.* p.20).

Ainsi, après avoir souligné (de façon sûrement moins discutable) que la culture, la religion, les habitudes de vie, etc... sont autant de facteurs qui concourent à l'acceptation de la pauvreté, J.K. Galbraith soutint qu'"il est vain d'offrir une issue à l'équilibre de la pauvreté si les gens ne sont pas animés au désir de la rechercher effectivement".

sympathisants de l'école progressiste jugent incomplète la théorie de la dépendance élaborée par cette école.

En effet, pour nombre de ces observateurs critiques, l'école progressiste n'a essentiellement prêté l'attention qu'aux mutations engendrées par l'expansion et la domination d'institutions économiques, politiques ou sociales opérant à partir des pays capitalistes développés. En d'autres termes, il est estimé que trop peu d'intérêt a été porté aux conditions de mise en oeuvre des institutions dans le cadre même des pays dépendants (1).

En définitive, ces critiques insistent sur l'idée qu'il est crucial que la réflexion théorique sur le sous-développement intègre totalement l'étude des caractéristiques "internes" et susceptibles de contraindre les pays de la périphérie à se cantonner dans des rôles "subalternes" ; c'est-à-dire dans les rôles qui furent assignés à ces pays -en matière de division internationale du travail- depuis les débuts de leurs contacts avec les pays capitalistes.

2 - D'autres critiques portent sur le fait qu'aux yeux de nombre de théoriciens de l'école progressiste, la manière la plus radicale et la plus sûre de rompre avec la dépendance passe par la stratégie de *rupture* avec l'Occident (rupture des liens économiques séculaires). Les partisans de ce type de stratégie en fondent la "logique", d'une part sur le constat d'échec de la plupart des politiques de développement suivies jusqu'à présent par les pays sous-développés (d'où l'idée que "*la suppression des «formes de dépendance» ne peut pas engendrer des résultats pires que leur maintien*" (2)). Ces partisans évoquent, d'autre part, l'idée d'une certaine incapacité (ou d'une non-disposition) des pays capitalistes avancés à favoriser le développement des pays de la périphérie (3).

Au-delà de la logique même de la rupture qui est couramment critiquée, un auteur comme B. Nezeys estime que la construction théorique de l'école progressiste pêche par "*l'insistance apportée à la définition des objectifs à atteindre au détriment des modalités, des moyens et des institutions nécessaires à leur obtention*" (4).

3 - Enfin, on peut relever le projet d'un sensible renforcement du rôle économique de l'Etat, à travers les propositions avancées par certains économistes de l'école progressiste (5). En Afrique (tout comme dans les pays d'Europe de l'Est), les faillites et débâcles récentes, engendrées par l'interventionnisme

Cf. J.K. GALBRAITH, *Théorie de la pauvreté de masse*, Paris : Gallimard, 1980, p.106.

(1) Voir O. SONAIKE et B. OLOWOPOROKU, *op.cit.*, pp.36-37

(2) Cf. B. NEZEYS, *op.cit.*, p.240.

(3) *Ibid.*, pp.238-239.

(4) *Ibid.*, p.247

(5) *Ibid.*, p.251

étatique, paraissent constituer de sérieux motifs d'objections, face à l'idée d'un renforcement du rôle économique de l'Etat dans le Tiers-Monde.

Somme toute, chacune des constructions théoriques passées en revue est perfectible. A notre avis, chacune d'elles renferment néanmoins des idées très pertinentes pour une caractérisation globale du phénomène de la dépendance économique. Pour nous donc ces différentes théories se complètent plus qu'elles ne divergent.

On pourrait clore ce premier développement en insistant sur l'idée qu'aux yeux mêmes des théoriciens de la dépendance, celle-ci ne constitue pas une situation uniquement déterminée par des facteurs économiques (1). Comme le notait, par exemple, A.C. Peixoto, il y a souvent dans les écrits l'idée sous-jacente que *"la dépendance économique est un fait qui dépend [aussi] du politique, pour être maintenu ou rejetée"* (2).

Dans les faits réels, l'adoption de tels ou tels modèle et stratégie de développement, par les Etats, peut donc être appréhendée comme autant d'alternatives visant à vivre, à tirer partie ou à se défaire de la dépendance.

(1) Cf. par exemple :
- V.C. UCHENDU, *op.cit.*, pp.8 et 10.
- A.C. PEIXOTO, *op.cit.*, p.626.

(2) A.C. PEIXOTO, *loc.cit.*

Annexe II
Document de base utilisé au Bénin, lors de nos enquêtes sur le "bilan" des nationalisations bancaires.

(A la suite de ce texte nous indiquons une liste des personnes interrogées)

**PROJET D'ETUDE DE LA NATIONALISATION
DU SYSTEME BANCAIRE AU BENIN**

La nationalisation du système bancaire au Bénin est un des thèmes de recherche de notre thèse de Doctorat. Cette thèse a pour sujet: "Mutations de structures monétaires et développement économique au Bénin". Elle est effectuée au sein du Département "Monnaie, Finance, Banque" de l'Université Lumière Lyon 2, sous la direction de M. Jean-Michel Servet.

Une étude historique préalable a été menée au sujet des pratiques commerciales, monétaires et bancaires du Bénin. Elle nous a notamment permis de montrer la dépendance étroite, par rapport à des intérêts étrangers, de l'activité bancaire béninoise, ainsi que ses liens d'extraversion persistants, de la période coloniale au milieu des années 1970.

A partir de l'année 1975, le choix par l'Etat béninois d'un système bancaire entièrement nationalisé est ainsi appréhendé comme l'option de cet Etat face à diverses solutions envisageables pour tirer parti ou pour sortir de cette dépendance monétaire, et plus généralement financière et économique, vis à vis des intérêts occidentaux.

Il est ainsi question pour nous d'essayer d'analyser les enjeux de ce choix économique fondamental, à la lumière des treize années d'expérience.

Les éléments de réflexion qui suivent viennent en complément d'analyses documentées que nous mènerons. Ils sont destinés à préparer et à guider les discussions que nous aurons avec les différentes personnes ayant accepté de nous accorder un entretien afin de nous permettre de mieux comprendre l'organisation du système bancaire au Bénin.

Ces éléments de réflexion s'articulent autour de deux points:

- La justification officielle de l'acte de nationalisation du système bancaire et les conditions de réalisation de cette nationalisation.
- Les conditions et les résultats actuels de la gestion du système bancaire nationalisé.

I) LA JUSTIFICATION OFFICIELLE DE L'ACTE DE NATIONALISATION DU SYSTEME BANCAIRE ET LES CONDITIONS DE REALISATION DE CETTE NATIONALISATION

A) Quelles étaient les raisons officiellement retenues pour décider de la nationalisation du système bancaire ?

Pour des hypothèses indicatives:

La nationalisation des banques a été décidée

1) principalement en raison de son caractère symbolique, en conformité avec l'option socialiste de développement qui a été adoptée par les autorités publiques du Bénin.

2) en considération surtout de la question de la propriété des banques: la nationalisation visait à transférer cette propriété à l'Etat; cela devait permettre notamment un transfert équivalent des profits bancaires, afin de susciter des recettes budgétaires nouvelles.

3) par souhait de contrôler au maximum les conditions de financement de l'économie et de distribution du crédit; la nationalisation des banques est le moyen de garantir que les objectifs économiques fixés dans le cadre du développement socialiste seront effectivement pris en compte par le système bancaire. D'où, l'acte de nationalisation serait une sorte de plan de financement de l'économie, mis au service d'un plan de développement particulier.

B) Les conditions de réalisation de la nationalisation

La nationalisation entraîne un transfert de propriété à l'Etat. Lors de sa réalisation, elle peut se traduire aussi par un coût financier élevé que supporte l'Etat, du fait d'une indemnisation éventuelle des anciens actionnaires.

La nationalisation des banques au Bénin s'était-elle traduite par une indemnisation des anciens actionnaires étrangers? (cette nationalisation aurait pu être une "nationalisation-sanction" ou au contraire une "nationalisation négociée").

II) LA GESTION DU SYSTEME BANCAIRE NATIONALISE.

A) Le fonctionnement, d'un point de vue interne et général.

1) Il peut arriver que l'activité de banques nationalisées soit assimilable à celle de services publics. Nous pensons tout de même que cela n'est pas le cas au Bénin.

Sous quels aspects les formes de gestion d'une banque nationalisée du Bénin peuvent-elles, par exemple, diverger de celles de la gestion d'une banque "classique" (privée ou mixte) ?

2) Quels sont, à titre d'exemple, les critères d'appréciation les plus adaptés pour apprécier les résultats de l'activité d'une banque nationalisée? (possibilité d'une distinction suivant les types de banques) .

3) On remarque que même dans les autres pays membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), les institutions bancaires spécialisées dans le financement des secteurs "défavorisés" (secteurs agricole et artisanal), sont essentiellement des institutions publiques ou mixtes.

Peut-on penser que le fait d'avoir un système bancaire entièrement nationalisé a des influences sur l'activité des banques béninoises qui financent ces secteurs défavorisés?

B) Nationalisation du système bancaire béninois et gestion monétaire commune dans le cadre de l'appartenance à l'UMOA et à la Zone Franc.

1) Sur le plan national donc le système bancaire béninois est un système entièrement nationalisé, conformément à l'adoption d'une voie de développement de type socialiste.

Depuis les années 1959-1962, le système bancaire béninois ne continue pas moins d'être soumis aux réglementations monétaires de l'UMOA et de la BCEAO (Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest). Ces réglementations communautaires (BCEAO et UMOA) sont essentiellement d'inspiration occidentale (française notamment). Ce sont donc des réglementations élaborées dans le contexte d'économie non socialiste.

Que penser de cette dualité du modèle d'organisation monétaire et bancaire du Bénin?

2) Dans les autres pays de l'UMOA, lorsque les conditions de refinancement de la BCEAO sont jugées trop contraignantes, les banques privées ou mixtes pallient aux rigueurs conjoncturelles en recourant à des ouvertures de crédit

auprès de banques occidentales (dont elles sont parfois des filiales). Suivant cette considération particulière, peut-on penser que les banques nationalisées du Bénin sont plus exposées aux contraintes qui résultent de la politique monétaire commune ?

3) Comme le Bénin, la République Populaire du Congo est un pays qui a choisi la voie socialiste de développement. Comme le Bénin, ce pays est aussi membre de la Zone Franc. Au Congo, les banques sont en partie propriété d'Etat et pour le reste propriété privée (avec participation d'intérêts étrangers).

En ayant vaguement à l'esprit cet exemple du Congo, et compte tenu surtout des techniques habituelles de contrôle des activités bancaires (politique monétaire), existerait-il des dispositions pratiques qui permettraient dans un pays socialiste comme le Bénin de faire coïncider les intérêts de banques privées (ou mixtes) avec les orientations économiques de l'Etat?

C) Nationalisation du système bancaire et rapports de coopération et de dépendance vis à vis du "Reste du Monde"

1) En laissant de côté les considérations liées au fonctionnement de la Zone Franc, quelles formes de relations les banques nationalisées du Bénin entretiennent-elles avec les banques occidentales (France, Allemagne, Etats-Unis etc.) ?

2) Les banques béninoises relèvent de la seule propriété de l'Etat béninois. Peut-on en déduire que par rapport à l'extérieur (Monde Occidental surtout) le système bancaire du Bénin est un système essentiellement autonome (c'est à dire non-dépendant) ?

3) Depuis sa réalisation, la nationalisation du système bancaire au Bénin a-t-elle contribué à une transformation de la nature des échanges commerciaux entre le Bénin et les économies occidentales? (c'est à dire: La volonté de rejet d'une dépendance sur le plan des activités bancaires a-t-elle une influence directe sur la dépendance économique résultant du jeu des échanges commerciaux avec les économies occidentales?).

**LISTE ALPHABETIQUE DES PERSONNES QUI NOUS ONT ACCORDE UN
ENTRETIEN SUR LE THEME DE LA NATIONALISATION DES BANQUES AU
BENIN**

(Liste non-exhaustive)

ABUL Clément	(BCEAO-Bénin)
d'ALMEIDA Charlemagne	(BCEAO-Bénin)
AGBOTON Désiré	(BCEAO-Bénin)
AGBOZOGNIBE Roger	(BCEAO-Bénin)
BIOTCHANE A.	(BCEAO-Bénin)
DAGBA Rhétice	(BCEAO-Bénin)
DEGBELO Jacques	(Ministère des Finances et de l'Economie)
GOLOU Emmanuel	(Banque Commerciale du Benin)
GUIDIGBI Emmanuel	(Loterie Nationale du Bénin)
IMOROU Inoussa	(BCEAO-Bénin)
IROKO Félix	(Professeur d' Histoire à l'Université Nationale du Bénin)
JOHNSON César	(BCEAO-Bénin)
KPOMAHO Eudon	(BCEAO-Bénin)
MOUREAU Hervé	(Directeur de la Représentation de la Caisse Centrale de Coopération (française) au Bénin.
ZOHOU H. Pierre	(BCEAO-Bénin)

Annexe III Tableaux statistiques

Tableau A-3-1
Billets émis par la Banque de l'Afrique Occidentale-Bénin. Valeur des exportations béninoises

Billets émis par la BAO-Bénin en millions de francs (Années)		Valeur des exportations béninoises en centaines de francs (Années)	
1903	0.16	1915	13.164
1904	0.44	1916	18.881
1905	0.65	1917	19.545
1906	0.68	1918	29.987
1907	0.78	1919	70.105
1908	1.27	1920	63.651
1909	1.16	1921	35.538
1910	1.14	1922	41.894
1911	2.15	1923	56.207
1912	1.63	1924	100.376
1913	1.87	1925	125.561
1914	2.02	1926	181.704
1915	1.89	1927	135.517
1916	3.1	1928	97.773
1917	5.1	1929	120.692
1918	7.1	1930	125.647
1919	14.2	1931	67.606
1920	24.4	1932	43.373
1921	15.3	1933	27.652
1922	23.0	1934	34.218
1923	31	1935	56.364
1924	43	1936	90.385
1925	49	1937	121.882
1926	64	1938	114.180c
1927	69	1939	92.854
1928	77	1940	71.072
1929	86	1941	115.930
1930	39	1942	133.810
1931	29	1943	119.366c
1932	31	1944	162.643c
1933	5.7	1945	147.795c
1934	5.3	1946	172.511
1935	5.3	1947	339.460
1936	13.2	1948	1.515.124
1937	43	1949	1.881.000
1938	48	1950	2.233.000c
1939	62	1951	2.810.000
1940	88	1952	1.939.000
1941	137	1953	2.606.000
1942	321	1954	2.509.000
1943	525	1955	2.743.447
1944	492	1956	2.629.183
1945	129	1957	2.447.168
1946	202	1958	3.371.000
1947	384	1959	2.833.000
1948	998	1960	4.067.000
1949	1.856		
1950	1.987		
1951	2.777		
1952	3.697		
1953	4.559		
1954	4.924		
1955	4.850		

Source : P. MANNING, *op. cit.*, pp. 382, 413 et 414.

Annexe IV

Future monnaie européenne et implications sur les structures monétaires béninoises ou africaines

Cette annexe reprend un extrait d'une étude ("spontanée") que nous avons réalisée au sujet des implications possibles du projet de monnaie unique européenne sur les structures monétaires de certains pays africains dont le Bénin. Les pays africains considérés sont ceux de la Zone franc, puis ceux de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

Le projet de monnaie européenne, tel qu'il ressort du programme d'*Union économique et monétaire* de la CEE, nous amène à considérer comme sérieuse l'hypothèse d'un abandon —à moyen ou à long terme— du franc français comme monnaie, en France ⁽¹⁾.

Pourtant, le franc français est la monnaie centrale de la Zone franc, zone à laquelle le Bénin adhère depuis sa constitution. C'est dire que les changements qui se profilent à l'horizon du SME pourraient constituer des facteurs importants sur l'évolution future des structures monétaires au Bénin, tout comme dans les autres pays de l'UMOA ou de la zone d'émission de la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale).

D'un point de vue théorique, trois hypothèses d'évolution pourraient être envisagées quant aux répercussions de l'union monétaire européenne sur les structures monétaires des pays africains de la zone franc. Par ordre d'intérêt croissant, ces hypothèses d'évolution sont les suivantes :

- une hypothèse «pessimiste» selon laquelle il résulterait de ces transformations l'abandon des liens monétaires traditionnels noués avec la France ;
- une hypothèse «conservatrice» postulant le maintien des liens privilégiés avec la France ;
- enfin, une hypothèse «évolutionniste» dans le cadre de laquelle la CEE se substituerait à la France.

Détaillons un peu chacune de ces trois hypothèses.

(1) Pour une présentation concise des grandes caractéristiques prévues pour l'Union économique et monétaire européenne, cf. par exemple : F.L., "Les étapes de l'UEM", *Le Monde* des 10 et 11 décembre 1989, p. 3.

I) L'hypothèse "pessimiste" : l'abandon de tous liens monétaires traditionnels noués avec la France.

Cette hypothèse, qui se base sur une rupture de tous les liens privilégiés avec la France, nous paraît la moins plausible des trois. Néanmoins, deux arguments parmi d'autres, pourraient lui servir de fondement théorique :

- la disparition prévisible du statut monétaire du franc français ;
- l'abandon, par la France, de toute préférence en matière de change, notamment vis-à-vis des pays africains de la zone franc. Cette mesure engagée depuis quelques années et formellement appliquée depuis le début de l'année 1990 répond, notamment, à l'objectif de libéralisation des mouvements de capitaux dans la CEE. A travers la libéralisation des changes en France, c'est l'un des principes de base de la zone franc qui a été rendu définitivement caduque.

Suivant cette première hypothèse on pourrait, par ailleurs, supposer que les pays africains -restés jusque là membres de la zone franc- veuillent sauvegarder la coopération monétaire de type horizontal qui les liait au niveau africain. Ceci pourrait avoir d'autant plus de pertinence financière qu'au lieu de deux unions monétaires distinctes (une en Afrique de l'ouest et une autre en Afrique Centrale), l'on oeuvrait plutôt pour un regroupement institutionnel des deux unions.

Une union monétaire, constituée des treize pays africains ⁽¹⁾ et financièrement articulée autour des économies dominantes que seraient celles de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Gabon, serait-elle viable ? Beaucoup en douteraient peut-être. Suivant des considérations simplement financières, signalons néanmoins qu'on a pu établir que *"le solde consolidé des comptes d'opérations des Etats indépendants de la zone franc calculé en fin d'année, n'est devenu débiteur pour la première fois (qu') en 1987"* ⁽²⁾. C'est dire, quand même, que du point de vue financier, l'hypothèse de l'union monétaire autonome et à treize membres n'est pas ce qui aurait été de plus utopique à imaginer ⁽³⁾.

(1) Nous faisons allusion aux treize pays africains de la zone franc, situés sur le continent ; en général, on considère que la République islamique des Comores -Etat de l'Océan Indien, au nord-ouest de Madagascar- constitue le quatorzième pays africain de la zone franc.

(2) Cf. P. et S. GUILLAUMONT, "Monnaie européenne et monnaies africaines", *Revue Française d'Economie*, vol. IV (1), hiver 1989, pp. 102-103.

(3) Précisons que quand nous parlons de "point de vue financier", nous pensons surtout aux possibilités de gains en devises. Sans vouloir nullement prétendre que ceci serait suffisant pour créer les conditions de viabilité de l'union monétaire évoquée, notons que parmi les treize pays dont il s'agit, il y en a au moins trois qui exportent du pétrole (le Gabon, le Congo et le Cameroun ; le Bénin aussi en exporte un petit peu). Quant à la Côte d'Ivoire, rappelons qu'indépendamment des difficultés d'écoulement de ses produits -qu'elle rencontre depuis près

De toute façon, les nouvelles tendances d'intégration monétaire en Afrique s'orientent vers des voies autres que celle qui vient d'être évoquée. Nous les analyserons en temps opportun.

II) L'hypothèse "conservatrice" : le maintien des liens privilégiés avec la France.

Contrairement à l'hypothèse vue ci-dessus, on pourrait imaginer que la mise en place de l'union monétaire européenne n'aboutisse pas à une remise en cause fondamentale de la coopération monétaire franco-africaine.

Ce deuxième scénario est d'ailleurs celui que privilégient P. et S. Guillaumont dans un article fort intéressant, paru dans la *Revue Française d'Economie* d'hiver 1989 ⁽¹⁾. Les opinions exprimées par ces deux auteurs peuvent être récapitulées comme suit :

L'institution d'une «unité monnaie européenne» n'aurait pas d'implication juridique fondamentale sur le fonctionnement de la zone franc. La parité des francs CFA, jusqu'alors établie par rapport au franc français se retrouverait, de fait, définie par rapport à l'unité monétaire européenne.

Pour ce qui est des accords passés entre la France et les autres Etats de la zone franc, ils engagent non pas la Banque de France mais le Trésor public français, auprès duquel sont ouverts les comptes d'opérations. Il serait d'ailleurs possible de considérer les avances en comptes d'opérations comme équivalents aux aides à la balance des paiements que différents pays industriels consentent aux pays en développement ; dans la perspective d'une union monétaire européenne, ces aides à la balance des paiements resteraient de la compétence des pouvoirs nationaux.

Si en début d'année 1989 (période de publication de l'article), il n'est pas encore possible de prévoir les règles de fonctionnement de l'union monétaire européenne, ainsi que les contraintes éventuelles qui y seraient liées, sur les plans de l'équilibre budgétaire et du financement des Trésors publics, on pourrait anticiper ce qui suit : quelles que soient ces contraintes, le choix des dépenses et des prêts de chaque Trésor relèvera de la souveraineté de chacun des Etats prenant part à l'Union.

Selon les deux auteurs, le coût financier supporté par la France, du fait de sa coopération monétaire avec le reste des pays de la zone franc, est jusqu'à présent resté modeste : jusqu'en 1987, le solde consolidé des comptes d'opérations, calculé en fin d'année, pour l'ensemble des Etats partenaires de la zone franc n'aurait jamais été débiteur. Depuis 1987, les soldes débiteurs apparus ne représenterait

de deux ans-, elle est respectivement pour le cacao et le café, premier et troisième producteur mondial.

(1) P. et S. GUILLAUMONT, "Monnaie européenne..."..., *op. cit.*, pp.97-116.

d'ailleurs qu'une part très faible des apports publics français consacrés annuellement aux pays en développement. Cela représenterait un pourcentage encore plus faible des réserves extérieures de la France pour l'année 1987 (0.2 %) ; c'est-à-dire un pourcentage dérisoire de l'ensemble des réserves extérieures de la CEE.

P. et S. Guillaumont en concluent que *"l'existence de la zone franc ne devrait donc pas poser de problème politique lors de la création d'une union monétaire européenne. A fortiori ne peut-elle être considérée comme menacée par une telle perspective. Néanmoins, l'union monétaire européenne modifierait les implications économiques du régime des changes de la zone franc"* (1).

L'argumentation développée par les deux auteurs cités ci-dessus apparaît à la fois claire et instructive. Elle ne suscite pas cependant une adhésion unanime. Il apparaît, par exemple, que ce n'est pas le même optimisme que manifeste E. Froment dans un article paru dans la revue *Informations et Commentaires* (2). Après avoir évoqué certaines des grandes mutations financières intervenues en France, dans les années quatre-vingt, et souligné l'intérêt qu'il convient d'y porter dans le cadre des réflexions sur la zone franc, l'auteur précise ce qui suit : *"Mais encore plus lourde d'incertitudes pour la zone est l'acceptation par la France -plus ou moins contrainte d'ailleurs- de l'abandon de sa souveraineté monétaire au profit d'un pôle et d'une monnaie européens. A terme cette appartenance de la France à deux zones distinctes, et surtout sa position simultanée de pays centre et de pays satellite, selon la zone, est contradictoire et intenable. Une évolution de la zone franc semble donc inéluctable, visant à redonner une certaine cohérence à cet aspect financier"* (3).

Indépendamment des opinions citées ci-dessus, on peut penser que la réalisation d'une union monétaire européenne nécessiterait au moins un changement d'appellation de la coopération monétaire qui lie la France aux quatorze pays africains ou comoriens de la zone franc. Rien que l'abandon probable du franc français, par la France, devrait justifier un changement de dénomination.

Et puis, si dans ses grandes lignes, cette forme de coopération franco-africaine peut mériter d'être conservée, pour une période transitoire, à long terme il faudrait peut être penser autrement. En effet, ce serait sans doute ne pas tirer pleinement profit des opportunités nouvelles qui résulteraient de l'association de la France à d'autres pays européens, dans le cadre du SME.

(1) *Ibid.*, p. 103

(2) E. FROMENT, "Zone Franc et mutation financière en France", *Informations et Commentaires* (n°60), juillet-septembre 1987, pp. 27-29.

(3) *Ibid.*, pp. 28-29

De même, et toujours dans une optique de long terme, l'hypothèse du statu-quo n'abonde pas dans le même sens que les initiatives qui se dessinent au niveau purement africain en vue de promouvoir une plus large intégration des monnaies et économies africaines.

Ainsi, on peut être amené à penser que la voie la plus prometteuse soit, pour l'avenir, celle qui mènerait vers une coopération monétaire entre l'Europe du SME et l'Afrique.

Sans évoquer, nommément, l'éventualité de l'identité monétaire européenne, M. Lelart semble abonder dans ce dernier sens, lorsqu'il écrit : *"La construction monétaire européenne qui aboutira probablement à un renforcement du système monétaire européen et à une extension du rôle de l'écu ne semble pas constituer un danger pour la zone Franc ni rendre plus difficile la recherche de solutions aux difficultés qui se font plus graves avec la situation délicate que connaissent un certain nombre de pays membres. L'approfondissement de l'expérience communautaire semble plutôt être une occasion de rechercher comment adapter ce modèle aux pays voisins en mettant en place une coopération efficace entre l'Europe et l'Afrique. La zone Franc en constituerait le noyau dur. D'autres formes plus souples d'association peuvent être trouvées, par lesquelles les pays africains ne resteraient plus seuls avec leur monnaie face aux changements qui affectent l'environnement monétaire et financier international"* (1).

Il nous faut alors passer à l'analyse de la troisième hypothèse d'évolution annoncée plus haut.

III) L'hypothèse "évolutionniste" : la substitution de la CEE à la France, dans le cadre d'une coopération monétaire Euro-africaine (2)

Nos réflexions, à ce stade, seront articulées autour de trois questions principales, à savoir :

-
- (1) M. LELART, "L'avenir de la zone Franc dans la perspective de la construction européenne", *Revue d'Economie Financière* (n°8/9), mars-juin 1989, p.203.
 - (2) En discutant de l'hypothèse précédente (maintien des relations monétaires traditionnelles avec la France), nous avons cité l'opinion de P. et S. Guillaumont. Il serait raisonnable que nous précisions ce qui suit : P. et S. Guillaumont argumentent aussi en faveur d'une coopération monétaire entre la CEE et l'Afrique ; mais par "Afrique" ils désignent surtout le sous-ensemble des pays africains hors zone franc. Selon ces deux auteurs, la coopération existant dans le cadre de la zone franc devrait être maintenue parce qu'elle représente une forme de coopération plus poussée que ce que l'on devrait logiquement attendre d'une collaboration monétaire de la CEE envers l'Afrique. Bien qu'elle porte la marque d'un certain pragmatisme, cette approche du problème semble privilégier la gestion de l'héritage par rapport à l'innovation concertée ; en cela, il nous semble qu'elle ne tient pas suffisamment compte des tendances nouvelles d'intégration régionale en Afrique.

- une coopération monétaire euro-africaine est-elle envisageable ?
- quels en seraient les intérêts pour les pays africains ?
- comment déterminer, avec un peu de précision, les pays susceptibles de s'associer à la CEE ?

1) Une coopération monétaire euro-africaine est-elle envisageable ?

Les réticences non encore vaincues, en vue de la généralisation du SME à l'ensemble des pays de la CEE, d'une part, et d'autre part les difficultés de la mise en place de l'union monétaire européenne, sont autant de situations concrètes qui donnent à penser qu'un projet de coopération monétaire directe entre la CEE et l'Afrique soulèverait des oppositions. L'idée d'une promotion graduelle de cette forme de coopération ne paraît, tout de même, pas relever du domaine de l'irréalisme.

Une certaine évocation de cette éventualité figurerait d'ailleurs dans le "*Mémorandum sur la politique communautaire de développement*" adopté par la Commission des Communautés Européennes, en octobre 1982 (1). Après avoir indiqué, dans l'introduction de l'ouvrage, que la Communauté "*entend faire de sa politique de développement l'une des dimensions essentielles de la construction européenne*" (2), les rédacteurs dudit mémorandum précisèrent que "*les pays qui le souhaiteraient pourraient trouver avantage à limiter les fluctuations de leur monnaie par rapport aux monnaies européennes et choisir de prendre l'écu comme référence de change*" (3).

Et puis, ne l'oublions pas : la CEE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) entretiennent, depuis de longues dates, des relations de coopération financière et économique très poussées. De façon traditionnelle, ces relations se matérialisent à travers le Stabex (4), les aides aux projets, l'assistance technique, etc. De nouvelles formes de coopération sont également en étude. La quatrième convention de Lomé (Lomé IV), signée le 15 décembre 1989, a, par exemple, introduit, dans les relations CEE-ACP, une convention de contribution du Fonds

(1) Cf.
- M. LELART, *op.cit.*, p. 196
- P. et S. GUILLAUMONT, *Zone Franc et développement...*, *op. cit.*, p.308

(2) M. LELART, *loc.cit.*

(3) Cité dans : M. LELART, *op.cit.*, p.201

(4) Rappelons que le STABEX est l'une des principales formes que revêt l'aide de la CEE aux Etats ACP. Il s'agit d'un système de stabilisation des recettes à l'exportation d'une cinquantaine de produits de base fournis par les pays ACP.

Européen de Développement (FED) en faveur de l'"ajustement structurel" des économies ACP (1).

C'est dire qu'il ne paraît pas exclu, qu'à long terme, des négociations puissent aboutir à des possibilités de coopération monétaire entre la CEE et certains des pays ACP.

Cela étant précisé, quels intérêts trouveraient les pays ACP à souhaiter une coopération monétaire avec la CEE ?

2) Quels intérêts retireraient les pays africains (ou ACP) d'une coopération monétaire avec la CEE ?

Les intérêts éventuels seraient naturellement fonction de la forme plus ou moins poussée que revêtirait la coopération monétaire à mettre en œuvre.

Comme le suppose déjà le *Mémorandum sur la politique communautaire de développement*, la coopération monétaire Euro-africaine pourrait -sous une forme élémentaire- consister en une définition de monnaies africaines par rapport à l'unité monétaire européenne. L'un des avantages immédiats en seraient une plus grande stabilisation des taux de change officiel entre les monnaies africaines. Ceci constituerait, notamment, un facteur favorable aux échanges commerciaux inter-africains. Une telle disposition contribuerait également à réduire les difficultés actuelles que rencontrent les initiatives africaines, en matière de regroupement économique et monétaire régional (2).

Parallèlement, on peut penser aussi qu'en favorisant une plus grande stabilité des monnaies africaines, la mesure d'indexation suscitera une meilleure stabilisation des recettes d'exportation et des coûts d'approvisionnement supportés en Afrique : la majorité des pays africains réalisent, en effet, un pourcentage élevé de leur commerce extérieur avec les pays de la CEE (3).

D'autre part, on peut théoriquement imaginer qu'une des formes les plus élaborées que pourrait revêtir la coopération monétaire Euro-africaine serait équivalente à celle qui existe, de nos jours, entre la France et les quatorze autres pays de la zone franc. C'est-à-dire, de manière théorique, une coopération assortie d'une garantie de convertibilité, d'une possibilité de crédit (ou découvert) sans limite fixée a priori, etc. Ce scénario s'inscrirait, d'ailleurs dans le sens du souhait

(1) Cf. M. SCOTTO, "Lomé IV consacre une augmentation de l'aide de la CEE aux pays ACP", *Le Monde*, samedi 16 décembre 1989, p.29.

(2) Nous faisons notamment allusion aux problèmes liés :
 - à la diversité des régimes de change ;
 - à l'inconvertibilité de certaines monnaies africaines ;
 - à l'existence de risques de change ;
 - au développement des trafics de devises, sur les marchés parallèles.

(3) Sur ce sujet, voir, par exemple : R. SANDRETTO, "Zone franc, Système Monétaire Européen, Système Monétaire Inter

exprimé durant l'été 1988, par le Président actuel du Gabon. Dans la perspective de 1992, M. Bongo formulait, en effet, le souhait de voir la CEE mettre au point, entre elle et les pays qui lui sont associés, un système comparable à celui de la zone franc (1).

En l'état actuel des choses, il semble tout de même difficile d'envisager sérieusement que la CEE s'engage à fournir à des Etats africains (ou ACP) une assistance monétaire aussi poussée que celle qui existe dans la zone franc.

Indépendamment de la très faible probabilité associée à cette dernière éventualité, on peut prévoir que celle-ci serait conditionnée par des restrictions particulières vis-à-vis desquelles des pays africains pourraient manifester de la répugnance. Ce pourrait être de la répugnance, non pas vraiment pour les inévitables engagements à prendre dans le sens d'une discipline monétaire plus stricte ; mais probablement pour l'éventualité d'une participation de représentants de la CEE à la gestion des banques centrales africaines ; ou, dans une moindre mesure, pour la participation de ces représentants européens à la composition du Conseil d'Administration des banques centrales africaines (2).

Pendant, entre les deux formes "limites" de coopération envisagés ci-dessus, il n'est pas impossible que des négociations aboutissent à des solutions intermédiaires et modulables en fonction des pays ou groupes de pays africains ou ACP. Les ressources financières nécessitées par une forme d'aide à la convertibilité des monnaies, pourraient par exemple se substituer partiellement à des ressources actuellement orientées vers des aides plus "traditionnelles".

Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'un rattachement des monnaies africaines à la monnaie européenne, associé à une forme d'aide à la convertibilité de ces monnaies d'Afrique, puisse être un argument favorable à l'augmentation des investissements privés européens vers les pays africains associés à la CEE.

Pour ce qui est des pays actuellement membres de la zone franc, la substitution de la CEE à la France, dans le cadre d'une coopération Nord-Sud pourrait revêtir une signification politique plus que symbolique : elle constituerait une nouvelle preuve de la volonté commune de l'ex "mère-patrie" et des Etats africains d'aller au-delà de la simple gestion du legs historique.

N'empêche que le principal intérêt que nous trouverions à la promotion d'une coopération monétaire Euro-Africaine est que celle-ci pourrait

(1) Cf. M. LELART, *op.cit.*, p.201.

(2) L'idée est de P. et S. Guillaumont, "Monnaie européenne...", *op. cit.*, p. 112.

D'une façon générale, l'article de ces deux auteurs nous a beaucoup inspiré dans la rédaction de ce texte.

favorablement servir d'appui aux initiatives africaines d'intégration économique et monétaire régionale.

En attendant de donner des détails sur ce point, répondons à la troisième question relative à l'hypothèse d'une substitution de la CEE à la France.

3) Comment déterminer, avec un peu de précision, les pays susceptibles de s'associer à la CEE ?

Nous choisissons de mener la réflexion à partir de trois ensembles socio-économiques offrant, à nos yeux, un intérêt croissant, par rapport au sujet posé. Il s'agira, successivement, des pays africains de la zone franc (A), des Etats ACP (B) et enfin des Etats ACP d'Afrique (C).

A) Les pays associés à la France dans le cadre de la zone franc.

De manière quelque peu triviale, on peut tout d'abord penser que la coopération monétaire en question ne concernerait principalement que les quatorze pays africains (ou comoriens) actuellement liés à la France. Du point de vue théorique, ce cas de figure compliquerait sans doute moins l'hypothèse d'une substitution de la CEE à la France. Mais il n'y a pas que la France qui ait eu des colonies en Afrique. De même, les quatorze pays africains (ou comoriens) actuellement membres de la zone franc ne sont pas les seuls pays ACP qui souhaiteraient -ou mériteraient- de nouer des liens monétaires avec la CEE...

B) Que penser de l'ensemble des Etats ACP ?

A la Convention CEE-ACP de Lomé IV, signée le 15/12/1989, on comptait 66 pays ACP. Ceux-ci sont, bien évidemment, répartis entre l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique (avec une prédominance des Etats africains : 44 sur 66 pays).

L'ensemble de ces pays ne constitue pas une catégorie homogène ; du point de vue des régimes de change, notamment. Le tableau 1 en donne une idée d'ensemble (Cf. pages suivantes).

A moins de vouloir substituer les institutions monétaires de la CEE à celles de Bretton Woods, il serait difficile de concevoir que la coopération CEE-ACP puisse couvrir l'ensemble des 66 pays ACP. Et, de toute façon, tous les Etats ACP n'ont pas intérêt à rechercher une coopération monétaire étroite avec la CEE. Dans la simple hypothèse d'un rattachement de monnaies ACP à la monnaie européenne, certains pays n'y auraient aucun intérêt : Ainsi qu'il apparaît dans le tableau 1, et comme l'ont précisé P. et S. Guillaumont dans un article déjà cité ⁽¹⁾, les pays des Caraïbes ont tous, à l'exception de la Jamaïque, et selon un régime de change fixe, rattaché leur monnaie au dollar. Cela leur est plus avantageux parce

(1) P. et S. GUILLAUMONT, "Monnaie européenne...", op. cit., pp.98-99.

que le commerce extérieur de ces pays s'effectue principalement avec les Etats Unis d'Amérique.

De même, les pays ACP du Pacifique ont leur monnaie rattachée au dollar australien ou à un panier de monnaies plus adapté à la structure de leurs échanges extérieurs.

En gros, ces pays des Caraïbes et du Pacifique n'ont pas de relations commerciales considérables avec la CEE. Ils n'ont donc pas un intérêt immédiat à retirer de la coopération monétaire que nous évoquons. Reste l'Afrique.

TABLEAU 1
REGIME DES CHANGES ET ORIGINE DES IMPORTATIONS DES PAYS
ACP.

	Taux de change établi par référence					Régime de flexibilité	Origine des importations			
	à une monnaie			à un panier de monnaies			% du total			
	SUS	FF	\$ austral. ou Rand	DTS	Autres		Année	CEE	USA et Canada	Afrique en dévt.
Afrique (44)										
Bénin		X				1982	60,5	5,2	7,8	
Botswana					X	1983	44,9	10,8	28,8	
Burkina-Faso		X				1977	56,0	6,4	21,1	
Burundi				X		1982	67,6	8,4	4,9	
Cameroun		X								
Cap Vert					X	1983	79,3	0,1	0,7	
Centre Afrique		X				1980	76,5	3,5	7,7	
Comores		X				1983	53,8	23,3	15,8	
Congo		X				1980	65,7	4,5	12,1	
Côte-d'Ivoire		X				1985	54,1	7,9	21,4	
Djibouti	X					1985	35,6	19,3	1,4	
Ethiopie	X					1983	74,6	11,2	1,5	
Gabon		X				1980	51,6	2,0	8,4	
Gambie					X	1983	48,4	9,8	21,7	
Ghana					X					
Guinée					X	1983	51,1	9,2	12,4	
Guinée Bissau					X	1980	58,6	0,5	4,7	
Guinée équatoriale		X				1982	89,7	1,0	3,9	
Kenya					X	1983	33,6	7,1	2,1	
Lesotho			X							
Liberia	X					1984	40,0	22,5	13,5	
Madagascar					X	1985	47,3	17,0	1,0	
Malawi					X	1984	23,6	4,2	11,4	
Mali		X				1979	51,4	2,7	19,3	
Maurice					X	1986	35,7	1,8	1,6	
Mauritanie					X	1980	63,8	7,3	12,8	
Mozambique	X					1983	50,0	5,7	1,2	
Niger		X				1982	45,1	6,7	27,6	
Nigeria					X	1981	51,1	9,9	1,3	
Ouganda	X					1983	36,0	2,5	43,0	

La suite, à la page 420.

Source : Tableau repris de : P. et S. GUILLAUMONT, "Monnaie européenne..." *op.cit.*, pp. 114-115.

Des statistiques relatives aux taux d'inflation moyenne figuraient dans le tableau initial. Nous ne les reproduisons pas ici.

(Suite)

Rwanda				X			1983	35,7	3,8	27,3
Sao Tomé et Príncipe					X		1983	18,2	4,1	16,2
Sénégal		X					1981	48,6	5,0	12,9
Seychelles				X			1985	45,2	4,5	8,7
Sierra Leone	X						1983	40,7	3,7	34,5
Somalie	X						1981	66,0	4,3	10,9
Soudan	X						1983	38,3	9,6	3,4
Swaziland			X							
Tanzanie					X		1980	46,9	7,1	1,7
Tchad		X					1983	59,2	5,7	31,0
Togo		X					1984	44,2	6,0	11,4
Zaire						X	1980	54,9	13,4	2,0
Zambie	X						1982	28,9	10,0	6,8
Zimbabwe					X					
Caraiïbes (13)										
Antigua et Barbuda	X						1978	34,9	44,1	0,2
Bahamas	X						1984	8,7	19,7	32,6
Barbade	X						1985	16,6	47,1	
Belize	X						1985	17,9	52,1	
Dominique	X						1985	10,3	32,8	0,2
Grenade	X						1980	23,1	25,7	
Guyane	X						1979	29,0	31,6	0,2
Jamaïque						X	1986	12,3	56,0	0,1
St-Christophe et Nevis	X						1983	20,6	46,6	
Sainte-Lucie	X						1981	20,8	42,9	0,2
St-Vincent et Grenadines	X						1980	24,0	34,3	
Suriname	X						1981	20,0	31,7	
Trinité et Tobago	X						1985	18,7	46,8	0,6
Pacifique (8)										
Fidji					X		1984	8,9	4,6	0,1
Kiribati			X				1979	8,6	4,6	
Papouasie Nlle-Guinée					X		1983	7,0	10,4	0,2
Salomon					X		1982	6,9	5,7	0,5
Samoa Occid.					X		1983	5,5	12,4	
Tonga			X				1984	44,2	5,6	
Tuvalu										
Vanuatu					X		1983	14,3	1,4	

Source : Tableau repris de : P. et S. GUILLAUMONT, "Monnaie européenne..." *op.cit.*, pp. 114-115.

Des statistiques relatives aux taux d'inflation moyenne figuraient dans le tableau initial. Nous ne les reproduisons pas ici.

C) Les Etats ACP d'Afrique

Les expériences et régimes monétaires des pays ACP d'Afrique sont très variés. Ainsi que l'indique le tableau 1, on relève notamment qu'en dehors des 14 pays de la zone franc, 9 pays ont rattaché leur monnaie au dollar US, 2 au rand sud-africain, 3 au DTS, 8 à des paniers de monnaies autres que le DTS ; 8 autres pays ont opté pour un régime de change flexible.

Cette hétérogénéité des régimes monétaires africains rendrait difficiles à gérer des rattachements ou autres formes de coopération monétaire euro-africaines décidés au «coup par coup».

Comme nous l'avions déjà noté, l'un des plus grands intérêts qu'il y a, selon nous, à rechercher cette coopération est d'y trouver un appui à l'intégration économique et monétaire en Afrique. C'est donc naturellement que nous trouvons plus pertinent qu'il puisse être envisagé des rapprochements modulables, entre la CEE et des regroupements plus ou moins homogènes de pays africains.

Actuellement, il paraîtrait illusoire de viser, d'emblée, un regroupement inter-africain à l'échelle du continent.

Une voie adéquate pour l'avenir proche nous paraît ainsi être celle d'une intégration basée sur une régionalisation économique en Afrique.

Comme l'a souligné M. Lelart, *"la Convention de Lomé est ([déjà] favorable, sans ambiguïté, au régionalisme économique en Afrique noire, comme d'ailleurs dans le Pacifique"* (1).

Indépendamment du contexte des accords CEE-ACP, l'intégration régionale est apparue en Afrique, depuis de longue date, comme une voie nécessaire pour la promotion du développement économique. Cette démarche de l'intégration est conçue, en effet, comme celle qui devait entraîner la formation d'espaces économiques élargis et basés sur un minimum de convergence d'intérêts, ainsi que sur une communauté de traditions et d'objectifs politiques. La CEDEAO représente l'un des produits de cette quête.

.....

(1) Cf. M. LELART, *op.cit.*, p.203.

LISTE DES ENCADRES

	Pages
0-1 Le Bénin, en quelques notes.....	27-28
1-1 Sur les conditions initiales d'adoption et d'approvisionnement de la monnaie de cauris au sein des anciennes sociétés ouest-africaines (X ^e - XVI ^e siècles).....	58
1-2 Quelques généralités au sujet de l'ancien royaume "Fon" du Dahomey.....	66-67
1-3 République du Bénin : Un système ancien de réception de dépôts et de distribution de prêts, basé sur l'usage des cauris (XVIII ^e et XIX ^e siècles).....	99-102
3-1 A propos du lien entre le commerce et l'implantation d'agences de banques métropolitaines dans les pays de l'ex "Afrique Occidentale Française".	148
3-2 Quelques repères annexes, au sujet de la création de la zone franc et de l'institution du franc CFA.	176-182
4-1 La diversification de l'origine du capital des banques et son sens par rapport à l'africanisation du capital bancaire.	218-219
5-1 Quelques considérations élémentaires sur la viabilité d'une monnaie nationale, dans un pays africain comme le Bénin.....	263